

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GLOMEL



Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
10 juin 2014		
Date d'affichage		
10 juin 2014		

L'an deux mil quatorze, le 20 juin, le Conseil Municipal de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de Gérard CORVELLER, Maire.

Présents : Marie-Elise JAFFRE ; Hervé LE GALL ; Christophe LE QUERE ; Eliane ROUVREAU ; Evelyne ROIGNANT ; Fabienne PERROT ; Gérard CORVELLER ; Michel JAN ; Jean-Yves BERNARD ; Stéphanie BARRE ; Nelly GUILLOU ; Thomas COATMELLECC ;

Absents/excusés : Pascal SERBON ; Catherine BOUILLE (donnant procuration à Fabienne PERROT) ; Benjamin HENRY (donnant procuration à Hervé LE GALL)

Secrétaire de séance : Stéphanie BARRE

5.2 : Elections sénatoriales – Désignation des délégués et des suppléants.
(Délibération n°2014/06/01)

Le maire annonce aux membres du conseil municipal qu'il convient d'élire les délégués et les suppléants qui participeront aux élections sénatoriales au mois de septembre prochain.

L'élection donne les résultats suivants :

Délégués : CORVELLER Gérard – PERROT Fabienne – JAN Michel

Suppléants : ROIGNANT Evelyne – BERNARD Jean-Yves – ROUVREAU Eliane

(Cf procès-verbal de la réunion en annexe)

1.4 : Travaux aux vestiaires du terrain de football – devis pour le mobilier.
(Délibération n°2014/06/02)

Fabienne PERROT, Adjointe, présente au conseil municipal les devis reçus pour la fourniture de mobilier aux vestiaires du terrain de foot (bancs et patères) :

- Comat et Valco : 3 403.57 € HT, soit 4 084.28 € TTC
- Casal Sport : 3 180.19 € HT, soit 3 847.22 € TTC
- Mefran Collectivités : 2 809 € HT, soit 3 370.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Casal Sport pour un montant total de 3 847.22 € TTC et autorise le maire à passer commande pour la fourniture de ce mobilier

1.4 : Travaux aux vestiaires du terrain de football – devis pour la fourniture d'équipement.
(Délibération n°2014/06/03)

Fabienne PERROT, adjointe, présente au conseil municipal les devis reçus en mairie pour la fourniture d'équipement pour l'équipe de football, à savoir la fourniture de buts, d'abris de touche et de buts repliables :

- Comat et Valco : 6 461.84 € HT, soit 7 754.21 € TTC
- Casal Sport : 4 441.12 € HT, soit 5 391.35 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Casal Sport pour un montant total de 5 391.35 € TTC et autorise le maire à passer commande pour la fourniture de cet équipement sportif.

**1.4 : Aire de jeux de l'étang – devis pour la fourniture d'une clôture.
(Délibération n°2014/06/04)**

Fabienne PERROT, adjointe, présente au conseil municipal les devis reçus en mairie pour la fourniture d'une clôture pour sécuriser l'aire de jeux de l'étang :

- Synchronicity : 5 457.50 € HT (avec une option pose de la clôture pour 2 000 € HT)
- Mefran Collectivités : 1 996 € HT pour une proposition en bois simple
- Comat et Valco : 3 915 € HT pour une clôture couleur ou 3 420 € HT pour une clôture tout bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Mefran Collectivités pour la fourniture d'une clôture « Rivesaltes » tout bois pour un montant de 1 996 € HT et autorise le maire à passer commande.

**9.1 : Mise en valeur du Menhir – projet de convention.
(Délibération n°2014/06/05)**

Le maire précise au conseil municipal que le dossier du menhir, depuis quelques mois, connaît de nouvelles avancées. En effet, suite à l'implication du Sous-Préfet qui s'est rendu sur place et a rencontré les propriétaires pour discuter du problème de l'accès à ce site, il semblerait que la situation puisse avancer.

Le maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention qui pourrait être signé entre la commune et les propriétaires : la commune prendrait à sa charge l'entretien des parties herbeuse sur la partie dont elle est propriétaire jusqu'en limites séparatives et elle s'engage à réaliser un espace clôturé pour accueillir les visiteurs tous en les contenant à une distance de 5 mètres du menhir (espace avec un banc et un panneau explicatif) – les propriétaires s'engageraient, de leur côté, à procéder à l'enlèvement des barbelés, ronces et végétaux situés de part et d'autre et au pied du menhir ; ils s'engageraient également sur l'entretien courant de cet espace et sur quelques menus travaux d'élagage.

Le maire explique au conseil municipal qu'il doit donner son accord pour la signature de cette convention afin de continuer les démarches engagées par le Sous-Préfet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider cette proposition de convention entre la commune de Glomel et les époux Le Roux, propriétaires et donne son accord pour la signature.

**7.1 : Décision modificative n°2 – BP Commune 2014.
(Délibération n°2014/06/06)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

c/2188 – opération 72 « autres » :	+ 6 000.00 €
c/2184 – opération 72 « mobilier » :	+ 4 000.00 €
c/2313 – opération 72 « construction »	- 10 000.00 €

**7.5 : Association Terre d'Auré – Demande de subvention
(Délibération n°2014/06/07)**

Le maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'association Terre d'Auré qui organise le 26 juillet prochain un concert à l'église de Glomel. La soirée sera animée par un groupe de musique irlandaise avec en première partie des artistes locaux. L'association sollicite la commune pour une subvention de 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider cette demande de subvention et charge le maire de son exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance et ont signé les membres présents